

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur Gilbert IFFRIG, Maire.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents 12

M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Charles GRAFF, Mme Patricia ROLLAND, M. Denis ROSENBLATT, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Natacha MEYER, Mme Denise HERTH, M. Michel JENATTON, Mme Valérie GRENON, Mme Catherine WEIGEL

Absents excusés et non représentés 0

Absents non excusés : 0

Ont donné procuration : 3

M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER

Mme Adrienne CAMPILLO à Mme Catherine WEIGEL

Mme Sophie BOEGLIN à Mme Patricia ROLLAND

Secrétaire de séance : Mme Catherine WEIGEL

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire général de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

2 auditeurs extérieurs assistaient à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 09 janvier 2026 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 20 novembre 2025

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Vote des subventions 2026
B) Fixation des tarifs pour 2026
C) Acquisition de la parcelle section 32 N°139 sise à Habsheim à l'euro symbolique

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A) Prestation de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie :
constitution d'un groupement de commandes

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 20 novembre 2025 a été adressé aux conseillers le mardi 25 novembre 2025. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER et Mme Natacha MEYER, excusée avec procuration donnée à Mme Valérie GRENON.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 20 novembre 2025,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

A) VOTE DES SUBVENTIONS 2026

VU le tableau présentant la proposition des versements de subvention aux associations pour l'année 2026
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

D'INSCRIRE ces montants au budget primitif 2026 à l'article 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » en dépenses de fonctionnement de la M57

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

DECIDE de verser les subventions inscrites dans le tableau ci-joint,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe que comme chaque année, il y a lieu de fixer les divers tarifs communaux applicables à compter de ce jour et valable pour toute l'année 2026. Les conseillers trouveront en **ANNEXE N° II** un récapitulatif des montants appliqués en 2025 et une proposition pour 2026.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de M. le Maire
SUR proposition de M. le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE de fixer les tarifs tels qu'indiqués dans l'ANNEXE II, à compter de ce jour et pour l'année 2026,

DECIDE de maintenir les dispositions relatives au fait générateur de l'application de ces tarifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte

C) ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 32 N°139 SISE A HABSHEIM A L'EURO SYMBOLIQUE

En 2025, la commune d'Eschentzwiller a décidé d'engager des travaux de réfection de clôture autour de l'ancienne décharge verte et du stand de Tir d'Eschentzwiller. Les parcelles concernées sont situées sur le ban de Habsheim et sont référencées section 32, parcelles 43, 44, 45, 46 et 47. Une petite parcelle d'une contenance de 152m² référencée section 32 N° 139 se situant juste devant le stand de tir appartient cependant encore à la commune de Habsheim.

Une demande a été adressée à Monsieur le Maire de Habsheim afin que la commune d'Eschentzwiller puisse acquérir cette parcelle.

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2025, Monsieur le Maire de Habsheim a proposé à son conseil de vendre cette parcelle à la commune d'Eschentzwiller à l'euro symbolique et de rédiger l'acte de vente par un acte administratif. Ce point a été voté à l'unanimité.

Les conseillers municipaux trouveront le projet d'acte en ANNEXE III.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

VU la décision du conseil municipal de Habsheim prise dans sa séance du 15 décembre 2025,

VU le projet d'acte,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

DECIDE d'acquérir la parcelle référencée section 32 parcelle 139 (152m²) située sur le ban de Habsheim à l'euro symbolique

DIT que cette vente sera rédigée par acte administratif

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A) PRESTATION DE VÉRIFICATION ET DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Par délibération du conseil d'agglomération en date du 13 octobre 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a validé le transfert de la compétence contribution financière au Service d'incendie et de secours du Haut Rhin (SIS 68), des communes, vers l'agglomération.

Conformément à l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, m2A est compétente depuis mai 2024, pour « mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement » .

A ce titre, il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie », quand bien même ces prestations ne relèvent pas d'une compétence de m2A.

Dans le cadre de son pouvoir de police général et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le maire de chaque commune a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment des appareils de lutte contre l'incendie comprenant les poteaux, bouches et bornes incendie.

Règlementairement, la commune doit obligatoirement prendre en charge un contrôle des appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des poteaux incendie, il a été proposé à l'ensemble des communes de m2A de rejoindre un groupement de commande afin de réaliser une procédure commune de mise en concurrence.

33 communes du territoire m2A ont répondu à la demande et seront membres du groupement : Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfstatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn le Bas, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim.

A noter que la commune de Wittelsheim est en contrat avec l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 octobre 2028 pour les prestations objet du présent groupement de commande. Elle prend part au groupement, mais ne bénéficiera de ce dernier qu'à partir du 1er novembre 2028.

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

Au vu des montants prévisionnels estimés des besoins pour l'ensemble des collectivités, un accord-cadre à bons de commande passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sera nécessaire.

Les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des marchés sont définies, conformément aux articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que la Régie de l'Eau m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, et de signer et notifier les accords-cadres.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le ou les titulaires retenus par le groupement. Au vu de la taille du marché, un allotissement géographique est proposé.

L'accord-cadre à bons de commandes sera exécuté pour une durée de 2 ans reconductible une fois 2 ans, dans le cadre d'un montant minimum de 282 000 € HT et d'un montant maximum de 862 500 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.
VU le projet de convention présentée par m2a,
ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

APPROUVE ces propositions

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

NEANT

V/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

Le Président de séance

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG



VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- Remerciements de la directrice de l'école primaire pour le changement de l'ordinateur du bureau de direction et des ordinateurs des tableaux interactifs de la classe de GS/CP et CM1/CM2
- Remerciements de Mme MONIN Lucie pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de ses 85 ans
- Remerciements de M. Charles SCHMITT pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de ses 80 ans

B) DIVERS

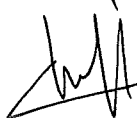
- Le prochain conseil municipal initialement prévu le jeudi 12/02/2026 sera repoussé au jeudi 05/03/2026.
- Une commission FINANCES BUDGET sera organisée pour les membres en mairie le mardi 17/02/2026 à 17h30
- Les travaux de pose de la nouvelle clôture du stand de tir et de l'ancienne décharge verte ont été achevés ce jour
- Le pignon de la grange rue de Mulhouse a été rénové et l'auvent a été posé devant l'entrée du Dorfhüss
- Le changement du carrelage au Dorfhüss est également achevé

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gilbert IFFRIG clôt la séance à 20h25.

Le Président de séance

IG 

Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

